#### Provinces 15

### Ogooué-Lolo/Département de Mulundu/Villages Bambidie et Bakoussou/ Campagne de commercialisation du cacao saison 2017-2018

# 337 kg achetés par la Caistab

JM

Libreville/Gabon

C'EST dans une ambiance conviviale que la délégation provinciale Caisses de stabilisation et de péréquation (Caistab) de la province de l'Ogooué Lolo a procédé, le weekend écoulé, à l'achat de 337 kg de cacao aux planteurs des villages Bambidie et Bakoussou, situées non loin de Lastourville. Le montant de la transaction commerciale s'élève à 339 400 francs. Le représentant de la Caistab, Guy-Armand Nziengui, a expliqué aux différents planteurs les procédés en vigueur pour l'achat du cacao, ainsi que les prix pratiqués. Pour le cacao premier choix, le kilogramme coûte 1100 francs. Le prix du second choix est de 800 francs/kg. Ainsi, au village Bambidie, la Caistab a acheté 236 kg de cacao (1er choix 151 kg et 2e choix 85 kg).

A Bakoussou, 101 Kg ont été achetés (45 kg de pre-mier choix et 56 kg pour le second choix).

A l'issue de la vente, c'était donc la joie pour le Comité de gestion des deux villages d'avoir réalisé une si bonne affaire avec la Caistab. Occasion pour le président de ce Comité de gestion de remercier le responsable du bureau d'appui à l'environnement villageois de la compagnie forestière Precious Woods-



Le président du Comité de gestion reçoit l'argent issu de la vente du cacao.



Séance d'achat par la caisse café cacao à Bambidi

CEB, pour l'amélioration des conditions de vie des communautés, mais aussi la Caistab pour l'encadrement technique des villa-

Le responsable du Bureau d'appui à l'environnement

villageois, Paulin Nso Nka, a fait ce rappel aux communautés: «la compagnie forestière Precious Woods-CEB, dans sa vision de gestion durable, responsable et respectueuse de l'environnement, en collaboration avec les administrations, entend apporter un appui au développement et à l'amélioration des conditions de vie des communautés villageoises qui vivent autour de ses concessions forestières. Depuis la mise en

application de l'arrêté 105 en 2014, rendant applicable l'article 251 du code forestier, la compagnie Precious Woods-CEB, s'est engagée dans une nouvelle dynamique de développement socio-économique des vil-

lages internes et riverains à sa concession forestière. Cette nouvelle approche novatrice vise à initier des microprojets générateurs de revenus afin de rendre ces populations (...) financièrement autonomes».



Une scène de pesée de sac de cacao.



Des paysans satisfaits de l'opération.

## Estuaire/Département du Komo-Kango/La Remboué/Exploitation du bois

## Les Gabonais dénoncent les faveurs accordées aux Asiatiques

**SCOM** 

Remboué/Gabon

LA région de la Remboué, dans le deuxième canton du département du Komo-Kango, est fortement réputée pour la qualité de son sol. Toute chose qui en fait d'ailleurs l'un des bassins agricoles les plus importants du Gabon. A côté de la culture de la terre, il y a l'exploitation forestière, à l'origine de la concentration de certaines grandes entreprises de la filière dans cette localité. Si cellesci font de bonnes affaires, on ne peut en dire autant pour nombre de jeunes gabonais, qui ont complètement abandonné l'activité. Et pour cause. Les grands opérateurs, particulièrement des Asiatiques, y régneraient désormais en "maîtres".

"Cela fait 25 ans que je suis installé dans la Remboué. Je puis vous certifier que je vi-



Les ressortissants de la Remboué veulent également leur petite part...

vais de l'exploitation du bois via les petits permis forestiers qui nous étaient accordés, avec plusieurs autres compatriotes. Mais nous avons tous raccroché, car les conditions ne sont plus réunies", fait savoir O., qui a dû se reconvertir dans l'agriculture. En effet, alors qu'il leur était aisé, il v a quelques décades, d'obtenir une décision d'exploiter assiette, plusieurs jeunes gabonais de la Remboué déclarent que c'est désormais la croix et la bannière pour être actif dans la branche des petites coupes. "Ici à la Remboué, les seules personnes habilitées à exploiter du bois sont presque toutes d'origine asiatique", relève un habitant du village Bagando. Pour ce dernier, le paroxysme a atteint son comble, lorsque les autochtones se sont vu interdire le simple sciage des grumes dans le cadre d'une première transformation. A cet effet, les démarches effectuées auprès du responsable de cantonnement qui est censé accorder des latitudes en la matière-, auraient toutes échouées. "Dans un jeu de mots très subtiles, nous sommes passés des coupes familiales à celles dites communautaires, qui n'ont malheureusement jamais vu le jour dans notre contrée. Pis, comment comprendre que ce soit un Asiatique qui soit également exploitant dans le cadre de ces mêmes coupes communautaires ?", dénonce un autre Gabonais.

Aussi, ces compatriotes en appellent-ils à l'intervention du président de la République. De sorte que des petites concessions leur soient accordées en toute légalité. Mais aussi, et surtout, que les Asiatiques apprennent à recruter leur main d'œuvre sur place.



...dans la branche des petites coupes du bois qui sort de leur loca-